

# L'écho des relais

le journal relais des assistants maternels de la Ville de Tours

N°29 - Septembre 2016

tours.fr

VILLE DE  
**TOURS**

## Edito:

Nous reprenons contact avec vous pour vous transmettre les actualités de cette rentrée : conférences, ateliers d'éveil, informations légales .... Bonne rentrée à tous !

**Agenda:** Pour toutes informations complémentaires et inscriptions, contacter une animatrice.

➤ **Le 15 octobre de 9h30 à 12h30** au Centre de Vie du Sanitas, une rencontre est proposée aux assistants maternels de la ville de Tours. Cet échange sera animé par I.Boisset sur le thème :

*"Construire la relation parents/assistants maternels autour d'un projet d'accueil de l'enfant."*

➤ **Le 4 novembre 2016 à 19h30** à la faculté des Tanneurs, salle Thélème, une conférence est organisée par le service Petite Enfance de la ville de Tours. Éric Binet (psychologue clinicien) proposera une réflexion autour de :

*"Les pleurs du tout-petit : les comprendre et les accompagner positivement"*

➤ **Le 29 novembre 2016 à 20h** : Réunion d'information sur le départ en formation des assistants maternels avec Ipéria au Centre de Vie du Sanitas.

## Fermeture du RAM:

Fermeture le lundi 31/10/16 et du 26 décembre au 2 janvier inclus.

## Nouvelle organisation du Ram :

Afin de mieux répondre aux besoins du public, le RAM se réorganise :

- Numéro de téléphone unique : 02 47 70 86 68

- Permanences sans RDV :

➤ au 16 rue du hallebardier, le mardi de 12h30 à 17h ainsi que le jeudi de 9h à 12h

➤ au 6 rue de Tourcoing, le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 12h

- Sur rendez-vous au 11 rue de Saussure et au 7 place H.Langlois

- Vous pouvez retrouver ces informations sur la nouvelle plaquette du Relais disponible sur le site internet de la ville de Tours.

## La Prime d'activité

Elle remplace le RSA "activité" et la Prime pour l'emploi. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

C'est une prestation qui complète les revenus d'activité professionnelle.

Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Pour bénéficier de cette aide, voir quels sont vos droits et faire une simulation, vous pouvez aller sur le site de la [caf.fr](http://caf.fr).

### **Info sur l'aide financière de l'IRCEM :**

Cette aide permet de financer les équipements nécessaires au démarrage de l'activité professionnelle (poussette, siège auto, parc, lit...).

L'aide doit être sollicitée dans les 12 mois suivant l'obtention de l'agrément ou dans les 6 mois suivant son renouvellement, et est soumise à conditions de ressources. Dans tous les cas, l'assistante maternelle devra justifier d'au moins 3 mois consécutifs d'activité dans l'emploi de la famille.

La demande peut être étudiée sur présentation de devis cependant le paiement de l'aide éventuel sera effectué sur présentation de facture.

Le formulaire de demande est disponible sur le site [ircem.com](http://ircem.com); dès lors que les conditions de ressources sont remplies.

Pour contacter les conseillers : 0980.980.990

### **Ca s'est passé au Relais !**

Le 30/06/16 a eu lieu une réunion de bilan des Temps d'Accueil Collectif (TAC) qui se sont déroulés sur l'année 2015-2016.

Nous avons travaillé en petits groupes sur les axes de travail lors des TAC pour l'année à venir.

Voici la synthèse de ce travail:

- Être dans une relation bienveillante entre professionnelles et vis à vis des enfants afin de favoriser le bien-être de chacun.
- Créer un espace d'échanges de pratiques qui permette de prendre de la distance et d'adapter son positionnement professionnel face aux différentes émotions des enfants et des familles.
- Participer à l'éveil culturel de l'enfant.

### **Message d'ASSistant MATernel envoyé par Mme Feutry**

« Assistants Maternels HanDiversité »

"Assistants maternelles et parents, nous avons créé cette association pour partager nos expériences professionnelles et améliorer l'accueil des enfants dans leur diversité.

AMHD est ouverte à toutes les assistantes maternelles bienveillantes, qu'elles accueillent ou non un enfant extraordinaire, puisque l'accueil d'un enfant ayant des difficultés permanentes ou temporaires peut toucher chacune d'entre nous.

- Nous nous tenons informés des sessions de formations organisées par CISPEO et l'IFCAS.
- Nous nous prêtons des ouvrages en lien avec notre profession et des livres pour les enfants avec des thématiques variées.
- Nous établissons un annuaire de professionnels pouvant nous aider dans le cadre de notre profession (Ircem, Pmi, Camsp, Conseil départemental, syndicats).
- Nous mettons à disposition de nos adhérents une permanence téléphonique un soir par semaine pour emprunter des ouvrages ou simplement échanger.

Tout ceci est fait en respectant la confidentialité de nos collègues, de nos employeurs et des enfants accueillis afin de nous permettre d'exercer notre profession avec bienveillance et dans les meilleures conditions possibles.

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook <https://www.facebook.com/AMHD37/#>

L'adhésion est de 6 euros par an, il suffit de nous envoyer un email à [amhd.adhesion@gmail.com](mailto:amhd.adhesion@gmail.com).

Au plaisir de vous compter bientôt parmi nous !!

**Nous vous invitons à nous faire part de vos expériences ou pratiques que vous souhaiteriez proposer à vos collègues.**

**A bientôt. Les animatrices du RAM**